

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*En argent 8 francs
En bois chaque enfant en porte une bûche
par jours depuis la St Martin jusqu'à Pâques*

*Le Rectorat de la Commune d'Olton fournit
à la Rectorat des pauvres de la Commune d'Olton
4 francs par année*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

*Olton, grand village, ou il ya deux églises, l'une p.^o
les petits, & l'autre pour ceux qui sont plus avancés*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Chef lieu de la Commune d'Olton.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse et de l'agence d'Olton.

d. District

D'origine

e. Canton

du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Il n'y a point de maison isolées qui soient du
ressort de cette école*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Au ressort de l'école d'Olton, appartient le hameau
de Verchies.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Verchies est éloigné d'une petite demy lieue d'Olton.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Il y a actuellement dans le catalogue, Quarante-
deux garçons et trente huit filles.*

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Les écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence sont, Aigle, Lanoe, Suemoz, Antagne, Bes et St. Triphon.*
- a. Leurs noms. *Aigle, Lanoe, Suemoz, Antagne, Bes, St. Triphon.*
- b. Leurs distances réciproques. *Il y a une lieue de l'école d'otton à celle d'Aigle, à celle de Lanoe, à celle d'Suemoz, trois quart de lieue à celle d'Antagne, une lieue à celle de Bes, & dans la lieue à celle de St. Triphon.*

I I

I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *Les Principes de la Religion, la Lecture l'écriture l'orthographe l'arithmétique, et le chant des Psalms.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Toute l'année, excepté les congés ordinaires de Moissons & vendanges.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Le nouveau Testament, le catéchisme d'ostervaux, Retouche, les Psalms & la Grammaire française.*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *on observe aussi bien que possible, les ordonnances de l'ancien Gouvernement, touchant le régime des écoles.*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *En hiver depuis huit heures jusqu'à midi et depuis une heure jusqu'à trois environ.*
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *Ils sont distribués selon leur sexe, leur âge, leur diligence & leur savoir.*

I I I

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Pasteur en présence de l'consistoire et quelques Proposés de familles examinaient les Candidats et présentèrent le succès au Seigneur Gouverneur qui élisait d'otton.*
- b. D'où est-il? *Jean David Aavp.*
- c. Son nom

(3)

- d. Son âge. *Trente deux ans.*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *un garçon.*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis le 3^e janvier 1797.*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Dans ma Paroisse, Cultivateur.*
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *Aide d'agent National.*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? *Quarante deux garçons, et trente huit filles.*
- a. En hiver, } foit garçons ou filles. *Les écoles sont généralement négligées en été.*
- b. En été, }

I V

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *Rien.*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Rien.*
- 15°. Bâtiment de l'école. *Il n'y a point de Bâtiment d'École.*
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Les Ressortissants de l'école fournissent une chambre par école.*
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent huitante francs, en bois, chaque enfant en porte une bûche par jour depuis la St Martin jusqu'à laques

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

*Le Syndic de la commune donne Trente huit francs
Le Recteur des Livres de la commune huit francs
et le Procureur du village donne Trente quatre francs.*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Observations.

Il n'existe dans ce village aucune des ressources indiquées dans les huit dernières Questions; ainsi la pension du Régent ne provient que des Moines dont je viens de répondre aux Questions demandées à ce sujet.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Cher ce 27 Mars 1793
Avey Rogy*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Aigle.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est une ville.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune proprement dite.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse & Agence d'Aigle.

d. District

Chef-lieu du District de même nom.

e. Canton

Du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Le plus grand éloignement n'est qu'à une demi-lieue.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Aigle, Pontannay & Affrets

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

La Conférence du premier quart d'heure est Aigle, contenant 260. maisons. Et le hameau de Pontannay & Affrets contenant 7. à 8. maisons, 2. quart d'heure.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*A Aigle, Cent enfans,
A Pontannay & Affrets, cinq enfans*

*19
40*